

Énoncé de principes sur la
collaboration intraprofessionnelle

« ENSEMBLE, PROTÉGEONS LE PUBLIC EN OFFRANT UNE MÉDECINE DE QUALITÉ »

Présentation au Conseil
d'administration du 22 octobre 2021



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Préambule

La mission du Collège des médecins du Québec (Collège) est de protéger le public en offrant une médecine de qualité. Afin d'accomplir cette mission, le Collège est porté par la vision suivante :

Avec ses membres, le Collège prend des décisions et pose des actions pour se rapprocher du public et lui assurer des soins de santé de qualité.

Cette vision prend ancrage sur différents piliers, notamment :

- Un Collège qui fait la promotion d'une médecine de qualité grâce à des membres engagés ;
- Un Collège moderne, innovant et bien ancré dans la réalité de la pratique.

Au cœur des valeurs du Collège se retrouvent l'engagement, le respect et la collaboration.

Par cet énoncé, le Collège souhaite, avec ses membres, assurer des soins de santé de qualité au public en mettant de l'avant et en encourageant la collaboration intraprofessionnelle.

Cette collaboration est essentielle dans une perspective de rehaussement de la qualité et de la sécurité des soins. L'évolution du système de santé et des modèles de soins rend d'autant plus incontournable l'optimisation d'une pratique collaborative coordonnée et intégrée, en partenariat avec la patiente ou le patient.

La collaboration intraprofessionnelle, au bénéfice de la personne recevant les soins et de ses proches

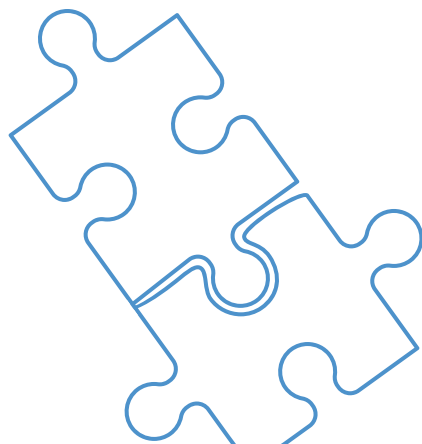
Les impacts positifs d'une collaboration **inter**professionnelle de qualité sont bien reconnus et ont été mis de l'avant de diverses manières par le Collège.

Les impacts de la collaboration **intra**professionnelle sont également bien documentés et méritent que l'on s'y attarde.

Une collaboration intraprofessionnelle efficace contribue :

- à assurer la qualité et la sécurité des soins;
- à améliorer l'accès aux soins et services de santé pour la population;
- à faciliter la coordination et la continuité des soins pour la patiente ou le patient.

La satisfaction d'une personne à l'égard des soins reçus, de même que celle des membres de l'équipe médicale, est également rehaussée lorsque les rôles sont bien coordonnés et que les compétences de chacune et de chacun sont pleinement utilisées.



Par contre, une collaboration intraprofessionnelle déficiente a des impacts négatifs bien tangibles, notamment les suivants :

- l'augmentation des délais dans les soins;
- l'augmentation du risque d'erreurs et d'événements indésirables;
- la fragmentation des soins;
- l'augmentation des coûts.

Il existe par ailleurs différents obstacles de nature systémique au plein déploiement d'une collaboration intraprofessionnelle optimale. Plusieurs sont liés à des enjeux de communication :

- difficultés pour des médecins de contextes de soins différents de communiquer directement ensemble;
- dossiers médicaux électroniques différents;
- ressources technologiques inadaptées, etc.

Énoncé de principes

La collaboration intraprofessionnelle, tout comme la collaboration interprofessionnelle, s'appuie sur la compréhension et le respect du rôle et des responsabilités des uns et des autres, et la communication fluide et efficace entre les médecins, engagés à offrir à la population des soins personnalisés, continus et intégrés.

Guidé par sa mission, sa vision et ses valeurs, le Collège s'engage à :

- 1** Promouvoir le développement de modèles de formation intraprofessionnelle, tout au long du continuum de formation (pré-doctorale, postdoctorale et professionnelle continue);
- 2** Promouvoir la collaboration intraprofessionnelle entre ses membres et une meilleure connaissance du rôle et de l'expertise de chaque personne;
- 3** Se doter de normes de pratique collaborative, notamment au niveau du processus de consultation, du transfert de patients, etc.;
- 4** Valoriser et promouvoir une culture de collaboration intraprofessionnelle dans l'ensemble des mandats, travaux et activités du Collège;
- 5** Faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables de l'organisation des soins et du développement technologique du réseau afin de développer une infrastructure soutenant une communication et une collaboration optimales, fluides et en temps opportun entre les médecins.



Afin de donner rapidement suite à ces engagements, le Collège communiquera à ses membres :

- L'importance de développer des collaborations intraprofessionnelles respectueuses et collégiales, reposant sur des principes de diligence et de disponibilité;
- Les bénéfices pour le public du rehaussement de la qualité et de la sécurité des soins;
- Les attentes quant au processus de consultation (tant des médecins demandeurs et demandeuses que des médecins consultants et consultantes);
- Les avantages sur le plan de l'accès aux soins.